

PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE: IDÉES ET RESSOURCES

Une aide pour la mise en œuvre de la déclaration de la CDIP sur
l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école

Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS) | 2010

*Edition électronique avec liens actualisés
Etat: août 2012*



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE: IDÉES ET RESSOURCES

Une aide pour la mise en œuvre de la déclaration de la CDIP sur
l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école

Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS) | 2010



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Remarques concernant la présente édition

Liens

La présente publication renvoie à de nombreuses reprises à des sites Web en indiquant la navigation à suivre pour afficher la page voulue (par ex. www.ecolebouge.ch > Mise en pratique). Dans la version électronique, les liens sont actifs. Ils renvoient en général à la page d'accueil du site web en question, vu que l'adresse exacte (URL) des pages intérieures d'un site varie souvent. Les mots-clés indiqués permettent ensuite de trouver la bonne page.

Les liens apparaissant dans l'édition imprimée datent de mai 2010.

Dans l'édition électronique, les liens ont été actualisés en août 2012.

L'édition électronique figure à l'adresse www.cdip.ch/dyn/21580.php

Editeur:

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Titre de l'édition allemande:

Bewegungsförderung: Ideen und Materialien: eine Handreichung zur Umsetzung der EDK-Erklärung Bewegungserziehung und Bewegungsförderung in der Schule

Titre de l'édition italienne:

Promozione dell'attività fisica: Idee e risorse: un aiuto per l'applicazione della Dichiarazione della CDPE sull'educazione al movimento e la promozione dell'attività fisica a scuola

Commandes:

Secrétariat général CDIP, Maison des cantons, Speichergasse 6, case postale 660, 3000 Berne 7

© 2010, Secrétariat général de la CDIP

Impression:

Ediprim SA, Bienne

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
Sur quelle conception de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique cette publication est-elle basée?	7
Comment cette publication a-t-elle été élaborée, quel est son but et à qui s'adresse-t-elle?	9
1 ÉDUCATION AU MOUVEMENT ET PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE À L'ÉCOLE	11
1.1 Objectifs et mesures de la compétence des cantons	11
1.2 Objectifs et mesures de la compétence des villes et des communes	13
1.3 Objectifs et mesures de la compétence des écoles et de leur corps enseignant	14
1.4 Objectifs et mesures de la compétence des institutions de formation des enseignantes et enseignants	17
2 PROMOTION DES ESPOIRS	18
2.1 Coopération des associations sportives avec l'enseignement (au niveau canton, ville/commune, établissement scolaire)	18
3 ÉDUCATION AU MOUVEMENT ET PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE HORS DU CONTEXTE SCOLAIRE – SOUTIEN DES PARTENAIRES EXTRASCOLAIRES	19
3.1 Mode de vie, mouvement et activités sportives dans le milieu familial: soutien par les responsables parentaux	19
3.2 Sport organisé: soutien des clubs/associations	21
3.3 Promotion de l'activité physique et du sport: soutien par la Confédération	22
3.4 Promotion de la santé: soutien par les acteurs cantonaux et nationaux	23
BIBLIOGRAPHIE	24
ANNEXE	26
Education au mouvement et promotion de l'activité physique à l'école Déclaration de la CDIP du 28 octobre 2005	26
Complément à la Déclaration du 28 octobre 2005 sur l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école du 12 juin 2008	30

AVANT-PROPOS



Isabelle Chassot, conseillère d'Etat (FR)
Présidente de la CDIP

Le mouvement à l'école – c'est l'enseignement obligatoire du sport, mais pas uniquement. Le mouvement à l'école veut également dire activités et mouvements dans le quotidien scolaire, dans la cours de récréation, durant l'enseignement des différentes branches et dans le sport facultatif. Le mouvement à l'école, c'est également une confrontation avec les thèmes de la promotion de la santé et du mouvement.

Une vision global: les directeurs et directrices des départements cantonaux de l'instruction publique revendiquent cette vision globale dans la déclaration qu'ils ont adoptée en 2005 sur l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école. C'est consciemment qu'ils disent «éducation au mouvement et promotion de l'activité physique» et ne présentent pas simplement une déclaration en matière de «sport». L'objectif est d'augmenter le mouvement dans le quotidien scolaire. La CDIP soutient également les investissements dans la qualité: dans la formation des enseignantes et enseignants, dans l'enseignement du sport, dans la création de programmes sportifs cantonaux.

Implication de partenaires: la déclaration de la CDIP de 2005 est globale parce qu'elle souligne également le rôle de ses partenaires. Dans l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique, l'école est un acteur à côté d'autres acteurs. Responsable parental, associations sportives, clubs et différents acteurs de la promotion du sport et de la santé (notamment du côté de la Confédération) doivent également prendre conscience de leur fonction et de leur rôle. C'est pourquoi je considère J+S Kids, le programme sportif de la Confédération pour les 5 à 10 ans, comme une contribution importante.

Construire sur ce qui existe: la mise en œuvre de cette déclaration ne part pas de zéro. Tout ce qui a déjà été fait dans les écoles est considérable. Projets dans les cantons avec pour objectif «mouvements quotidiens à l'école», programmes sportifs existant dans les cantons, programmes pour la promotion du sport et de la santé de différents acteurs, etc. Il s'agit de construire sur ce qui existe. C'est pourquoi il est juste de ne pas avoir fait simplement une liste de recommandations en vrac, mais au contraire d'avoir mis à disposition avec cette publication un catalogue d'objectifs possibles et de mesures qui ont fait leurs preuves.

Le catalogue a été élaboré par la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS), une conférence spécialisée de la CDIP. L'Office fédéral du sport (OFSP) a également apporté son soutien.

La CRCS a joué un rôle de coordination et a rassemblé ce qui existe déjà en termes de pratiques d'excellence et de mesures ayant fait leurs preuves. Cette publication se veut une aide pour les responsables sur le terrain, travaillant chacun dans un contexte qui leur est propre, afin qu'ils puissent utiliser les ressources qui ont un sens pour eux.

Le catalogue de mesures s'adresse en premier lieu à différents acteurs du domaine de la formation: aux cantons, aux villes et aux communes, aux écoles, au personnel enseignant et aux institutions de formation des enseignantes et enseignants. Mais, selon la déclaration de la CDIP, cette publication devrait également montrer les possibilités de collaborer avec d'autres acteurs.

Respecter les responsabilités: celui qui travaille avec différents acteurs dans un environnement complexe ne doit pas perdre de vue les différentes responsabilités. Ceci est également un objectif de cette publication. L'école a son rôle, important, mais avec ses limites. Un exemple: si la Suisse n'a pas atteint le podium lors des championnats

du monde de ski, demander ensuite aux autorités de l'éducation le pourquoi de cette situation et comment elle sera améliorée procède d'un malentendu. Le soutien sportif des jeunes talents incombe aux fédérations sportives. Les cantons soutiennent la promotion des espoirs en mettant à disposition les cadres structurels nécessaires.

Je remercie la Conférence des répondants cantonaux du sport pour son travail et son engagement. Et j'espère que vous trouverez dans cette publication une grande motivation pour votre travail.

Mai 2010

Isabelle Chassot
Présidente de la CDIP

INTRODUCTION

Lors de leur assemblée annuelle du 28 octobre 2005 à Morat, les 26 directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique ont adopté une déclaration sur l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école. Un complément à cette déclaration, concernant la natation, a suivi le 12 juin 2008.

A l'art. 3, al. 2, du concordat HarmoS du 14 juin 2007 (entré en vigueur le 1^{er} août 2009¹), le mouvement et la santé font partie de la formation de base de la scolarité obligatoire, domaine qui est décrit comme suit:

«[...] une éducation au mouvement ainsi qu'une éducation à la santé axées sur le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques et favorisant l'épanouissement physique et psychique».

Sur quelle conception de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique cette publication est-elle basée?

La déclaration de la CDIP de 2005 est basée sur une conception globale de l'éducation au mouvement et de la promotion du mouvement. Elle ne se réfère pas uniquement à l'enseignement du sport au sens étroit du terme, mais lui donne une place beaucoup plus élargie. L'école est une partie du monde de l'enfant et de l'adolescent (voir illustration page 8). L'éducation au mouvement joue sans aucun doute un rôle très important à l'école. La promotion de l'activité physique commence pourtant dans la famille et le foyer parental. Ce soutien est autant nécessaire que celui des partenaires extrascolaires tels que les associations sportives et les clubs. Chacun a sa propre responsabilité et contribue pour sa part à l'éducation au mouvement et à la promotion de l'activité physique dans son ensemble.

Les principes de base suivants peuvent être formulés d'un point de vue scolaire sur l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique:

- L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique relèvent du mandat éducatif de l'école. Elles contribuent à la fois à la promotion de la santé et au développement de la personnalité.
- Le mouvement à l'école ne signifie pas seulement l'enseignement du sport proprement dit, mais inclut également le mouvement dans le quotidien scolaire (enseignement en mouvement, activités durant les pauses, journées sportives et courses d'école) ainsi que la promotion du mouvement dans d'autres branches (musique, rythmique, projets interdisciplinaires).
- Avec l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique, la CDIP préconise une vision globale et soutient tout investissement au niveau de la qualité: dans la formation des enseignantes et enseignants, l'enseignement du sport, l'élaboration de programmes sportifs cantonaux et la création de cadres structurels supplémentaires.

Concernant la collaboration avec d'autres acteurs, nous pouvons formuler les principes suivants:

- L'école est tributaire du soutien apporté par ses partenaires pour atteindre les objectifs fixés concernant l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique: en complément de l'aide apportée par les associations et les clubs, elle a besoin du soutien de responsables parentaux prêts à motiver leurs enfants à faire de l'exercice et à les soutenir dans cette démarche. L'apprentissage de la natation est un bon exemple où l'aspect du partenariat prend toute sa dimension: même si, dans le cadre de

1 Etat des procédures d'adhésion: www.cdip.ch/dyn/12536.php

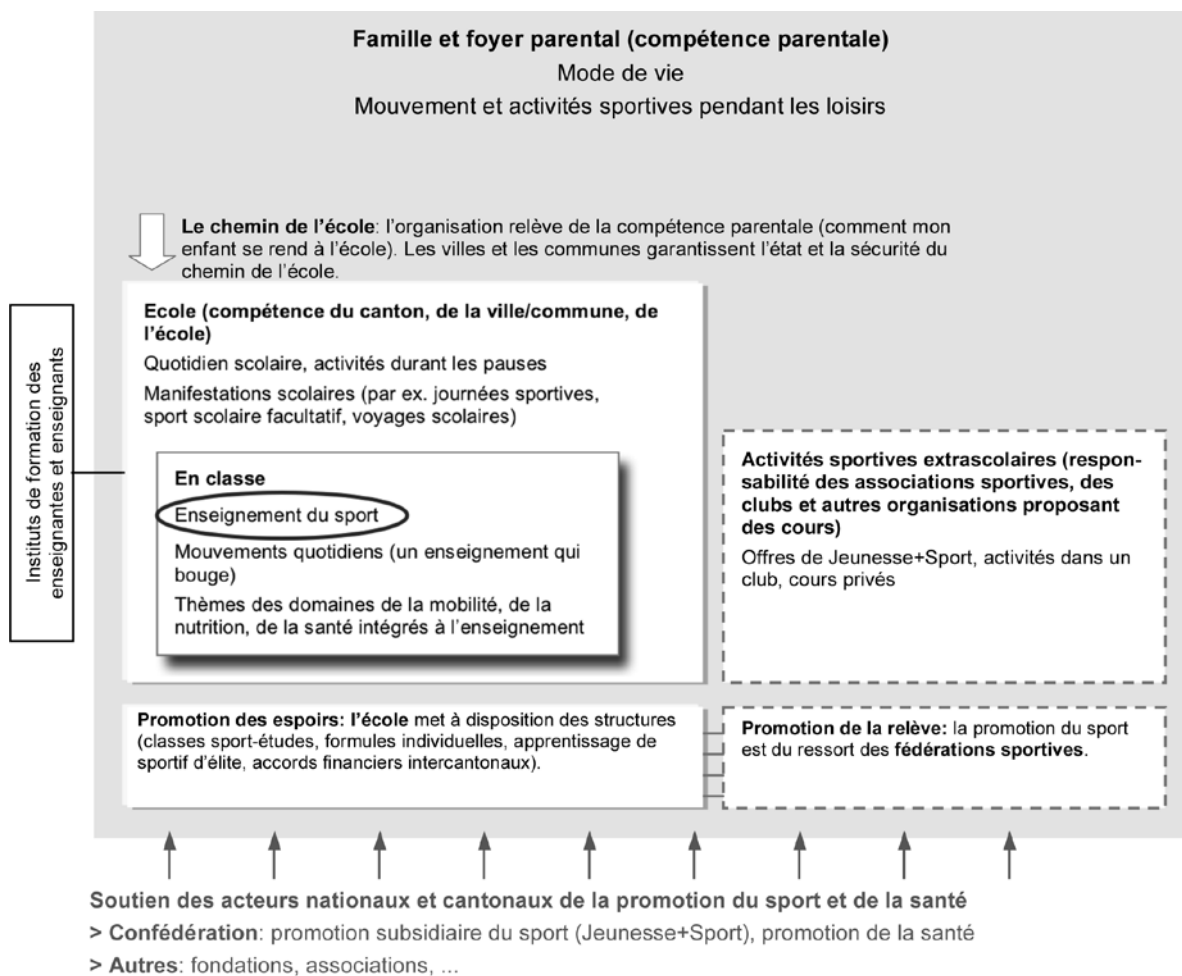


Illustration 1 | Où l'enfant bouge-t-il? Qui a compétence?

l'élaboration des plans d'études au niveau des régions linguistiques prévue par le concordat Harmos, l'intégration d'objectifs adéquats concernant la natation sera examiné, l'école est particulièrement tributaire du soutien des responsables parentaux et des partenaires extrascolaires. L'école ne peut pourvoir seule aux attentes importantes dans le domaine de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique sans le soutien de la famille (sport et activités durant les loisirs) et sans les offres des clubs sportifs, des associations sportives, de Jeunesse+Sport et d'autres organisations.

- La promotion du sport de haut niveau n'est pas une tâche de l'école. La promotion des espoirs est du ressort des associations sportives. Les cantons ont déjà apportés leur contribution par la mise sur pied d'écoles ou de classes sport-études et l'élaboration d'accords financiers inter-cantonaux².
- D'autres soutiens proviennent d'une part de la Confédération, et de sa promotion du sport et de la santé, et d'autre part de différents acteurs nationaux et cantonaux des domaines de la promotion du sport et de la santé (fondations, clubs).

2 www.cdip.ch/dyn/11703.php > 3.5. Accord intercantonal du 20 février 2003 sur les écoles offrant des formations spécifiques aux élèves surdoués.

La présente publication découle de la mise en œuvre de la déclaration de la CDIP de 2005

1. Education au mouvement et promotion de l'activité physique	Principes	<ul style="list-style-type: none">• L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique sont un objectif global pour tous,• elles ont lieu également en dehors des cours d'éducation physique et• sont organisées en tenant compte des aspects de la promotion de la santé.
	Qualité	<ul style="list-style-type: none">• Nous investissons dans la qualité de l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique. Les éléments suivants font partie de la promotion de la qualité:<ul style="list-style-type: none">• directives qualitatives et dispositifs d'assurance-qualité pour les cours d'éducation physique,• le développement systématique de la qualité dans les programmes sportifs cantonaux,• la qualité de la formation initiale et continue du personnel enseignant,• l'utilisation et la création de cadres structurels appropriés (chartes scolaires, infrastructures appropriées).
2. Promotion des espoirs		<ul style="list-style-type: none">• La promotion des espoirs incombe aux associations sportives.• Concernant le domaine scolaire, l'école met à disposition des cadres structurels (offres spéciales, accords financiers intercantonaux).• Les offres existantes (offres des écoles, labels comme Swiss Olympic) doivent être encore mieux utilisées.
3. Partenariats		<ul style="list-style-type: none">• Les responsables parentaux motivent leurs enfants pour le mouvement et soutiennent les activités physiques durant les loisirs.• La Confédération met à disposition avec J+S le programme extrascolaire général de promotion de l'activité physique.• Les associations et les clubs soutiennent les objectifs de la promotion scolaire de l'activité physique et contribuent à leur développement.• Les acteurs nationaux et cantonaux de la promotion de la santé soutiennent l'école dans le cadre de la promotion de la santé avec des offres de promotion de l'activité physique.

Comment cette publication a-t-elle été élaborée, quel est son but et à qui s'adresse-t-elle?

Des projets concernant le mouvement au quotidien ainsi que des projets de mouvement en relation avec la promotion de la santé ont été lancés ces dernières années dans différents cantons et en partie introduits dans les écoles. La CDIP a mandaté la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS), une de ses conférences spécialisées, pour effectuer une évaluation des différents projets et pour développer un catalogue de mesures pour la mise en œuvre de la déclaration de la CDIP sur l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école sur la base des principes mentionnés précédemment, et tirés

de la déclaration sur le mouvement de 2005, du complément 2008 concernant la natation et de l'art. 3 du concordat HarmoS.

Ce catalogue de mesures est maintenant disponible. Il décrit pour les cantons, les villes et les communes, les écoles, les enseignantes et enseignants et les classes, sous forme de propositions, des objectifs concernant l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école et indique par quelles mesures ces objectifs peuvent être atteints. Ces propositions doivent être considérées comme étant une aide à la mise en œuvre de la déclaration de la CDIP de 2005³. Cette aide dépasse le cadre de l'école et montre, selon la déclaration de 2005, dans quelle mesure les partenaires extrascolaires tels que les responsables

3 Les exemples seront complétés plus tard par des documents concernant la natation.

parentaux, les clubs/associations, la Confédération, les acteurs de la promotion de la santé, etc., peuvent ou, parce que cela concerne leur domaine de responsabilité, doivent s'impliquer dans la mise en œuvre de la déclaration.

Les offres existant dans le domaine de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique sont diversifiées et nombreuses. Vous trouverez une liste de projets, idées et ressources existants qui ont fait leurs preuves dans les cantons, les villes et les communes. Il s'agit là d'une tâche importante de la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS): rassembler et transmettre les mesures testées dans le domaine de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique. La liste des mesures et des idées pour le domaine scolaire concerne avant tout l'école obligatoire, école enfantine comprise, sans exclure toutefois les écoles du degré secondaire II.

1 ÉDUCATION AU MOUVEMENT ET PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE À L'ÉCOLE

L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique relèvent du mandat d'éducation de l'école. L'éducation physique et toutes les activités du quotidien scolaire qui font une large place au mouvement dans un environnement propice en font également partie intégrante. Les cantons, les villes et les communes ou les écoles ont les compétences directes suivantes:

- Les cantons sont responsables de l'infrastructure et de la mise sur pied de cadres structurels appropriés (programmes sportifs, directives concernant la qualité, horaire avec suffisamment d'heures de sport, etc.).
- Les villes et les communes sont responsables du domaine de l'infrastructure (conception d'une école et d'une place de récréation propices au mouvement) et de la réalisation d'un «chemin de l'école favorable au mouvement».
- Les hautes écoles pédagogiques et autres institutions de formation des enseignantes et enseignants sont responsables du domaine de la qualification didactique du corps enseignant (formation initiale et continue).
- Les écoles et leur personnel enseignant ont une tâche au niveau de l'intégration de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique à l'école dans la charte de l'établissement et par la suite de son transfert dans l'enseignement et dans le quotidien scolaire (offres sportives conformes aux directives cantonales, école en mouvement, organisation des loisirs scolaires, etc.), de l'organisation de manifestations sportives complémentaires et du sport scolaire facultatif et à l'assurance de la qualité de l'enseignement.

1.1 Objectifs et mesures de la compétence des cantons

Le canton crée les cadres structurels nécessaires et les standards qualitatifs et quantitatifs minimaux pour l'enseignement du sport ainsi que pour d'autres activités favorisant le mouvement dans la vie quotidienne scolaire. Il en contrôle la mise en œuvre dans les écoles.

Mesures	Liste de ressources et de liens, renseignements
Cadres structurels	
Le canton adopte un programme sportif cantonal où l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école sont intégrées. Il crée d'autres cadres structurels.	Programmes sportifs cantonaux et autres cadres structurels cantonaux Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php
Enseignement du sport	
Le canton veille à ce que l'enseignement obligatoire du sport se fasse selon les bases légales fédérales et (inter)cantonales déterminantes.	Confédération: www.ofspo.ch > Documentation > Législation Départements cantonaux de l'instruction publique: www.cdip.ch/dyn/15426.php Règlements de la CDIP concernant la reconnaissance des diplômés d'enseignement: www.cdip.ch/dyn/11703.php (4.2.2.) Exigences minimales de la CDIP concernant la formation requise pour l'enseignement du sport en tant que discipline du RRM: www.cdip.ch/dyn/21259.php

Mesures	Liste de ressources et de liens, renseignements
<p>Le canton, respectivement les régions linguistiques, établissent des objectifs de formation et un contenu obligatoire dans leur plan d'études.</p>	<p>Dans le cadre du Plan d'études romand (PER), des attentes fondamentales sont formulées pour le domaine Corps et mouvement: www.ciip.ch > Plan d'études romand</p> <p>Projet Lehrplan 21 (plan d'études alémanique): www.lehrplan.ch</p> <p>Liste de plans d'études cantonaux: www.cdip.ch/dyn/18179.php</p>
Manifestations sportives scolaires supplémentaires	
<p>Le canton organise des manifestations sportives cantonales et encourage la participation aux manifestations sportives scolaires cantonales, nationales et internationales. Il organise des campagnes supplémentaires et soutient financièrement les écoles pour l'organisation de manifestations sportives scolaires.</p>	<p>Journées sportives scolaires cantonales > base de données des Structures des offices cantonaux du sport: www.cdip.ch/dyn/15664.php</p> <p>Journée suisse de sport scolaire: www.svss.ch > Sport à l'école > Organisations sport scolaire</p> <p>Championnats des gymnases: www.svss.ch > Sport à l'école > Organisations sport scolaire</p> <p>Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php</p>
Activités favorisant le mouvement en dehors de l'enseignement du sport	
<p>Le canton soutient les activités favorisant le mouvement dans le quotidien scolaire.</p> <p>Il donne des informations sur les projets du domaine de la promotion du mouvement et soutient la participation des classes à de tels projets.</p> <p>Il collabore avec des partenaires extrascolaires (cf. 3 Soutien par des partenaires extrascolaires).</p>	<p>www.ecolebouge.ch</p> <p>www.taeglichesportstunde.ch</p> <p>Plateforme des acteurs de la promotion de l'activité physique et de la santé: Children on the move: www.children-on-the-move.ch</p> <p>Cf. 3.4 Soutien par les acteurs cantonaux et nationaux de la promotion du sport et de la santé</p> <p>Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php</p>
Promotion des espoirs	
<p>Le canton encourage et soutient les élèves à haut potentiel sportif: il conseille les autorités scolaires concernant les directives générales de congés et la recherche de solution pour le payement de l'écolage pour ces élèves à d'autres villes et communes (cf. 2 Promotion des espoirs).</p> <p>Le canton collabore avec des partenaires concernant les offres de formation pour les élèves à haut potentiel sportif (cf. 2 Promotion des espoirs).</p>	<p>Accord intercantonal du 20 février 2003 sur les écoles offrant des formations spécifiques aux élèves surdoués > www.cdip.ch/dyn/14937.php</p> <p>Swiss Olympic: www.swissolympic.ch > Formation et école > Programmes scolaires / Entreprises formatrices</p> <p>Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php</p>
Assurance de la qualité	
<p>Le canton s'assure que des enseignantes et enseignants avec une bonne formation soient engagés pour enseigner le sport.</p>	<p>Règlements de reconnaissance de la CDIP pour les diplômes d'enseignement des hautes écoles: www.cdip.ch/dyn/11703.php (4.2.2.)</p> <p>Recommandations du 27 août 1998 relatives à l'éducation physique et au sport à l'école et à la formation des enseignantes et enseignants dans ce domaine: www.cdip.ch/dyn/11704.php</p>

Mesures	Liste de ressources et de liens, renseignements
	<p>Plateforme d'information pour les études de sport en Suisse: www.etudesensport.ch</p> <p>Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php</p>
<p>Le canton veille à ce que les professeurs de sport suivent régulièrement des cours de formation continue.</p> <p>Il recommande et organise pour tous les enseignantes et enseignants des cours de formation continue pour l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique.</p>	<p>Formation et formation continue des hautes écoles pédagogiques: www.cohep.ch > Hautes écoles pédagogiques > Filières d'études</p> <p>Offres de formation et formation continue de la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM): www.ofspo.ch > Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM</p> <p>Offres de formation de l'Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP): www.svss.ch</p>
<p>Dans le cadre des mesures cantonales pour assurer la qualité, le canton contrôle également l'enseignement du sport.</p> <p>Il encourage la participation des écoles à des projets visant à assurer la qualité dans le domaine de la promotion de l'activité physique et de l'éducation au mouvement.</p>	<p>qeps: Qualité de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école: www.qeps.ch</p> <p>Instruments pour le développement de la qualité et de l'évaluation dans les écoles (IQES): www.iqesonline.net</p> <p>Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php</p>
<p>Le canton fixe des directives pour la réalisation d'examens d'éducation physique.</p>	<p>Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php</p>
Coordination et communication	
<p>Le canton conseille aux écoles de nommer des délégués internes pour l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique (cf. 1.3 Cadres structurels).</p> <p>Le département cantonal de l'instruction publique crée une plate-forme de communication adéquate pour la coordination et la communication des activités entre les différentes écoles.</p>	<p>Mise sur pied de réseaux de sport et d'activité physique: www.ofspo.ch > Prestations > Conseil aux cantons et aux communes > Réseau d'activité physique et de sport</p> <p>Formation de coordinateur de sport: www.ofspo.ch > Prestations > Conseil aux cantons et aux communes > Réseau d'activité physique et de sport > Coordinateur de sport > Formation</p> <p>Base de données Structures des offices cantonaux du sport: www.cdip.ch/dyn/15664.php</p> <p>Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php</p>

1.2 Objectifs et mesures de la compétence des villes et des communes

La ville/commune crée les cadres structurels nécessaires pour la mise en œuvre de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique à l'école.

Mesures	Liste de ressources et de liens, renseignements
Infrastructures propices au mouvement	
<p>La ville/commune assure une conception des bâtiments scolaires et des cours de récréation propice au mouvement et collabore avec les écoles.</p> <p>La ville/commune s'investit pour un plan d'occupation des installations sportives propice au mouvement.</p>	<p>Association suisse des services des sports (ASSS): www.assa-asss.ch</p> <p>Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php</p>

Mesures	Liste de ressources et de liens, renseignements
La ville/commune encourage l'utilisation des infrastructures permettant le mouvement en dehors des heures d'enseignement.	
Le chemin de l'école	
La ville/commune assure la sécurité du chemin de l'école avec pour objectif qu'il puisse être parcouru par les élèves de manière indépendante et sans véhicule à moteur.	<p>Bureau de prévention des accidents (bpa): www.bpa.ch > Circulation routière > Enfants</p> <p>Mobilité piétonne: www.mobilitepietonne.ch > Nos thèmes > Chemin de l'école</p> <p>Association Transports et Environnement (ATE): www.ate.ch > Nos thèmes > Sécurité routière > Chemin de l'école</p> <p>Pédibus: www.ate.ch > Nos thèmes > Sécurité routière > Pédibus</p> <p>www.ecolebouge.ch > Mise en pratique > Modules > Chemin de l'école</p>

1.3 Objectifs et mesures de la compétence des écoles et de leur corps enseignant

Les différentes écoles assurent leur tâche d'éducation au mouvement et s'impliquent pour une promotion à large échelle de l'activité physique.

Mesures	Liste de ressources et de liens, renseignements
Cadres structurels	
L'école intègre dans sa charte l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique.	
L'école utilise les offres existantes proposées par différents partenaires.	<p>www.ecolebouge.ch</p> <p>www.ofspo.ch > Prestations > Conseil aux écoles</p> <p>Cf. 3.4 Soutien par les acteurs de la promotion du sport et de la santé</p>
L'école nomme un/une délégué(e) à l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique.	Mise sur pied de réseaux de sport et d'activité physique locaux: www.ofspo.ch > Prestations > Conseil aux cantons et aux communes > Réseau d'activité physique et de sport
Le/la délégué(e) à l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique entretient les contacts avec les partenaires et assure la coordination au niveau de l'école et de la ville/commune.	www.jeunesseetsport.ch > Coachs J+S
De plus, l'école engage un/une coach J+S. Celui-ci est responsable de la planification, de la coordination et de l'administration du sport scolaire facultatif. Il est également responsable de la collaboration avec les enseignantes et enseignants, les clubs et les associations et le service du sport cantonal.	Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php
L'école optimise les horaires en respectant les directives cantonales concernant l'augmentation de la durée où l'élève est en mouvement.	<p>www.ecolebouge.ch</p> <p>Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php</p>

Mesures	Liste de ressources et de liens, renseignements
<p>L'école contribue, en collaboration avec la ville/commune, dans le cadre de ses compétences et dans la mesure de ses possibilités, à augmenter la sécurité du chemin de l'école (cf. 1.2. Chemin de l'école).</p> <p>Elle motive les responsables parentaux et les élèves à considérer le chemin de l'école comme un apport de valeur pour la promotion de l'activité physique (cf. 3.1 Soutien par les responsables parentaux).</p>	<p>www.ecolebouge.ch > Mise en pratique > Modules > Chemin de l'école</p> <p>Bureau de prévention des accidents (bpa): www.bpa.ch > Circulation routière > Enfants</p> <p>Association suisse de piétons: www.mobilitepietonne.ch > Nos thèmes > Chemin de l'école</p> <p>Association Transports et Environnement (ATE): www.ate.ch > Nos thèmes > Sécurité routière > Chemin de l'école</p> <p>Pédibus: www.ate.ch > Nos thèmes > Sécurité routière > Pédibus</p> <p>Action bike2school: www.bike2school.ch</p> <p>Matériel didactique Clevermobil > www.clevermobil.ch</p> <p>Coordination avec le service de la planification de l'aménagement et de la circulation de la ville/commune et du canton</p> <p>Service de la circulation de l'école</p> <p>Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php</p>
Enseignement du sport	
<p>L'enseignante ou enseignant organise l'enseignement du sport selon les directives du plan d'études et évalue les performances des élèves.</p>	<p>Liste des plans d'études cantonaux: www.cdip.ch/dyn/18179.php</p> <p>Plan d'études romand (PER): www.ciip.ch > Plan d'études romand</p> <p>Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php</p>
<p>La direction de l'école autorise les élèves à participer à des manifestations sportives scolaires nationales et internationales. L'enseignante ou enseignant de sport motive les élèves à s'engager et leur donne l'aide nécessaire pour atteindre leur but.</p> <p>L'école met sur pied ses propres journées et semaines sportives.</p>	<p>Journées scolaires sportives cantonales > Base de données des structures des offices cantonaux du sport: www.cdip.ch/dyn/15664.php</p> <p>Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP): www.svss.ch > Sport à l'école > Organisations sport scolaire</p> <p>Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php</p>
<p>Durant l'enseignement du sport, l'école met l'accent sur la promotion de la santé et l'intégration sociale. A cet effet, elle recourt également à des projets de la Confédération et d'autres partenaires.</p>	<p>Cf. 3.4 Offres</p>
Activités pour la promotion de l'activité physique en dehors de l'enseignement du sport	
<p>L'école met sur pied des modules pour la promotion de la santé et des unités de mouvement dans le quotidien scolaire.</p> <p>Les enseignantes et enseignants de toutes les disciplines organisent les leçons selon les principes d'enseignement de l'école en mouvement.</p>	<p>Chaque semaine un conseil pratique pour encourager l'activité physique à l'école: www.ecolebouge.ch</p> <p>www.ecolebouge.ch > Mise en pratique > Matériel pour la pratique</p>

Mesures	Liste de ressources et de liens, renseignements
<p>Les enseignantes et enseignants lient, chaque fois que c'est possible et judicieux, un enseignement interdisciplinaire et sous forme de projet avec le thème de l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique.</p>	<p>www.feelok.ch > Lehrpersonen und Multiplikatoren > Sport und Bewegung > Aktive Bewegungspausen</p> <p>www.feelok.ch > Sport und Bewegung > dartfit</p>
<p>L'école participe à des campagnes ou projets dont le thème principal est le mouvement.</p>	<p>Cf. 3.4 Offres</p> <p>Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php</p>
Sport scolaire facultatif	
<p>L'école offre, en complément de l'enseignement du sport obligatoire, des options de sport scolaire facultatif et travaille avec des partenaires (cf. 3.3 Jeunesse+Sport).</p>	<p>Jeunesse+Sport: www.jeunesseetsport.ch > Secteurs d'activité > J+S-Sport scolaire</p>
<p>Les enseignantes et enseignants de sport encouragent les élèves à participer au sport scolaire facultatif.</p>	<p>Jeunesse+Sport: www.jeunesseetsport.ch > Sport des enfants</p>
<p>L'école s'engage à mettre à disposition dans le cadre du sport scolaire facultatif, l'infrastructure du bâtiment scolaire ou son terrain de sport.</p>	<p>Fédération suisse de gymnastique: www.stv-fsg.ch</p> <p>Clubs locaux</p> <p>Mise sur pied de réseaux locaux de sport et d'activité physique: www.ofspo.ch > Prestations > Conseil aux cantons et aux communes > Réseau d'activité physique et de sport</p>
Assurer la qualité	
<p>L'école évalue systématiquement la qualité de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique.</p>	<p>qeps: Qualité de l'éducation physique et sportive: www.qeps.ch</p> <p>Instruments pour le développement de la qualité et l'évaluation à l'école (IQES): www.iqesonline.net</p> <p>Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php</p>
<p>L'école utilise la formation continue interne pour animer la mise en pratique de l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique.</p>	<p>Offres de formation et de formation continue des hautes écoles pédagogiques: www.cohep.ch > Hautes écoles pédagogiques > Filières d'études</p>
<p>L'école participe de manière ciblée à des formations continues externes pour trouver des impulsions concernant le thème de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique.</p>	<p>Offres de formation et de formation continue de la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM): www.ofspo.ch > Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM</p> <p>Offres de formation continue de l'Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP): www.svss.ch</p> <p>www.jeunesseetsport.ch</p>

1.4 Objectifs et mesures de la compétence des institutions de formation des enseignantes et enseignants

Les enseignantes et enseignants disposent d'une formation initiale et continue de qualité dans le domaine de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique.

Mesures	Listes de ressources et de liens, renseignements
Formation initiale et continue	
Les institutions assurent la qualité de leur formation en observant notamment les exigences minimales suisses définies par les règlements de reconnaissance de la CDIP pour les diplômes d'enseignement des hautes écoles.	Règlements de reconnaissance pour les diplômes d'enseignement des hautes écoles: www.cdip.ch/dyn/11703.php (4.2.2.)
Elles se mettent en réseau afin de coordonner la formation dans le domaine de l'enseignement du sport et garantir un échange de leurs expériences.	Plate-forme d'information pour les études de sport en Suisse: www.etudesensport.ch
Elles s'assurent que tous les enseignantes et enseignants prennent connaissance dans leur formation initiale et continue d'éléments didactiques et méthodologiques de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique et qu'ils apprennent à les appliquer.	Offres de formation initiale et continue des hautes écoles pédagogiques: www.cohep.ch > Hautes écoles pédagogiques > Filières d'études
Elles proposent une large palette d'offres en matière de formation continue dans le domaine de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique.	Offres de formation initiale et continue de la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM): www.ofspo.ch > Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM

2 PROMOTION DES ESPOIRS

La promotion sportive des espoirs incombe aux associations sportives. L'instruction publique apporte sa contribution par la mise sur pied de cadres structurels et d'offres scolaires particulières (par ex. classes sport-études, formules individuelles, accords financiers intercantonaux).

2.1 Coopération des associations sportives avec l'enseignement (au niveau canton, ville/commune, établissement scolaire)

La promotion sportive des espoirs incombe aux associations sportives. Cantons, villes et communes ainsi que les écoles apportent une contribution en fixant des cadres structurels, en élaborant des offres spécifiques et en mettant à disposition les instruments nécessaires.

Comment les associations sportives peuvent-elles s'investir?	Comment l'enseignement peut-il s'investir?	Liste de ressources et de liens, renseignements
Les fédérations sportives mettent sur pied des centres d'entraînement régionaux ou nationaux où les jeunes talents sont spécialement soutenus et où ils peuvent profiter de bonnes conditions d'entraînement.	Le canton soutient la formation des classes sport-études et crée les cadres structurels permettant des solutions individualisées pour les jeunes talents. (cf. 1.1 Promotion des espoirs).	Swiss Olympic: www.swissolympic.ch > Formation et école > Programmes scolaires / Entreprises formatrices
Les fédérations sportives soutiennent les responsables de la formation pour l'élaboration de solutions et de modèles pour la promotion générale et individualisée des espoirs.	Le canton adhère aux accords financiers déterminants. Il élabore les bases juridiques permettant une compensation des frais d'écolage et/ou une exemption d'écolage.	Adhésions à l'accord intercantonal du 20 février 2003 sur les écoles offrant des formations spécifiques aux élèves surdoués: www.cdip.ch/dyn/14937.php
Les fédérations sportives assurent la formation sportive des jeunes talents.	L'école rend possible des formules individualisées pour la promotion des espoirs et du sport d'élite.	Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php

3 ÉDUCATION AU MOUVEMENT ET PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE HORS DU CONTEXTE SCOLAIRE – SOUTIEN DES PARTENAIRES EXTRASCOLAIRES

L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique ne sont pas exclusivement de la compétence des écoles. Si nous voulons que les enfants bougent suffisamment dans leur quotidien et que l'activité physique devienne pour eux une évidence, une synergie avec les activités de nombreux partenaires est nécessaire. L'école dépend justement du soutien de partenaires extrascolaires dans le domaine de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique. Il est nécessaire de trouver des partenaires qui s'investissent et qui coopèrent. Nous pouvons citer les partenaires suivants:

Famille et foyer parental

- L'activité physique fait partie du mode de vie. Elle a lieu dans les loisirs ou dans le cadre du sport non-organisé.
- Les responsables parentaux décident du chemin de l'école pour leurs enfants. Les enfants ne devraient si possible pas être conduits à l'école, mais faire le trajet de manière indépendante avec leurs propres moyens physiques.

Associations et clubs

- Associations et clubs offrent des activités sportives extrascolaires.

Promotion de l'activité physique et du sport au niveau de la Confédération

- Avec le programme Jeunesse+Sport, la Confédération est un partenaire central de la promotion de l'activité physique en dehors de l'école.
- La Confédération soutient d'autres programmes dans le domaine de la promotion de l'activité physique (par ex. L'école bouge).

Acteurs de la promotion de la santé

- Les acteurs nationaux et cantonaux soutiennent l'école par des offres de promotion de l'activité physique faisant partie de la promotion de la santé.

3.1 Mode de vie, mouvement et activités sportives dans le milieu familial: soutien par les responsables parentaux

Les responsables parentaux contribuent à l'éducation au mouvement et à la promotion de l'activité physique de leurs enfants.

Comment le partenaire peut-il s'impliquer?	Comment l'enseignement peut-il s'investir?	Liste de ressources et de liens, renseignements
Fonction de locomotive des responsables parentaux		
En montrant une image positive, les responsables parentaux s'impliquent dans l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique.		Gymnastique Parents+enfants Ecole et foyer parental Suisse: www.schule-elternhaus.ch

Comment le partenaire peut-il s'impliquer?	Comment l'enseignement peut-il s'investir?	Liste de ressources et de liens, renseignements
		Fédération suisse de gymnastique: www.stv-fsg.ch Offres des clubs locaux Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php
Formation des parents		
Les responsables parentaux profitent des offres de formation et de conseils destinées aux parents pour élargir leur connaissance dans la promotion de l'activité physique.	Le département cantonal de l'instruction publique communique activement les offres de conseil et de formation destinées aux parents concernant la promotion de l'activité physique. L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique est thématifiée dans les communications avec les responsables parentaux.	Offices d'aide aux familles et aux parents Messages aux parents de Pro Juventute: www.messages-aux-parents.ch Fédération Suisse pour la Formation des Parents (FSFP): www.formation-des-parents.ch Ecole et foyer parental Suisse: www.schule-elternhaus.ch Offices cantonaux pour la promotion de la santé SUISSE BALANCE: www.suissebalance.ch > Documents/matériel Plateforme des acteurs de la promotion de l'activité physique et de la santé: Children on the move: www.children-on-the-move.ch Enfance active – vie saine: www.aktive-kindheit.ch Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php
Collaboration		
Les responsables parentaux soutiennent les activités de l'école.	L'école informe les responsables parentaux sur les devoirs d'activités physiques et les motive à soutenir les enfants dans cette démarche. Elle informe les responsables parentaux sur les offres de sport scolaire facultatif et les branches à option ainsi que sur les offres de sport organisées par la commune.	Jeunesse+Sport: www.jeunesseetsport.ch Fédération suisse de gymnastique: www.stv-fsg.ch Liens cantonaux: www.cdip.ch/dyn/21583.php

Comment le partenaire peut-il s'impliquer?	Comment l'enseignement peut-il s'investir?	Liste de ressources et de liens, renseignements
Chemin de l'école		
Les responsables parentaux encouragent les enfants à accomplir le chemin de l'école de manière indépendante.	L'école informe les responsables parentaux sur les mesures pour assurer la sécurité du chemin de l'école qui ont été prises en collaboration avec les villes/communes. Elle informe les responsables parentaux sur les avantages pour les élèves lorsqu'ils parcourent le chemin de l'école de manière indépendante et active.	Cf. 1.2 Chemin de l'école Cf. 1.3 Conditions générales > Chemin de l'école

3.2 Sport organisé: soutien des clubs/associations

Les clubs et associations offrent une large palette d'activités sportives extrascolaires. Ils utilisent les avantages de la collaboration avec l'école et lui apportent leur aide.

Comment le partenaire peut-il s'impliquer?	Comment l'enseignement peut-il s'investir?	Liste de ressources et de liens, renseignements
Offres		
Le club / l'association propose des filières polysportives ainsi que des offres pour le sport de loisir, voire des formations de base.	La ville/commune ou l'école met à disposition des clubs et des associations son infrastructure sportive.	Jeunesse+Sport: www.jeunesseetsport.ch
Le club / l'association propose, en collaboration avec l'école, des possibilités de découvrir une activité sportive (club/association viennent à l'école).	Les écoles mettent à disposition des clubs/associations une plate-forme pour présenter leurs offres.	Jeunesse+Sport: www.jeunesseetsport.ch > Secteurs d'activité > J+S-Sport scolaire
Le club / l'association aide l'école avec ses spécialistes et ses connaissances spécifiques pour l'organisation et la réalisation du sport scolaire facultatif et d'autres manifestations sportives.	L'école, en collaboration avec les clubs/associations, offre la possibilité de découvrir d'autres sports (les écoles vont dans les clubs).	Jeunesse+Sport: www.jeunesseetsport.ch > Sport des enfants
	L'école cherche le soutien des spécialistes des clubs et des associations pour l'organisation du sport scolaire facultatif et de manifestations sportives.	Fédération suisse de gymnastique: www.stv-fsg.ch Clubs sportifs / associations sportives locales et cantonales www.feelok.ch > Sport und Bewegung > Sport in deiner Nähe
Collaboration		
Le club / l'association cherche et entretient la collaboration et la mise en réseau avec les écoles.	Le/la délégué(e) à l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique et le/la coach J+S servent d'intermédiaire entre l'école et le club / l'association.	Mise en place d'un réseau d'activité physique et de sport: www.ofspo.ch > Prestations > Conseil aux cantons et aux communes > Réseau d'activité physique et de sport Jeunesse+Sport: www.jeunesseetsport.ch > Coachs J+S

3.3 Promotion de l'activité physique et du sport: soutien par la Confédération

La Confédération encourage l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école dans les limites de ses compétences constitutionnelles. Elle soutient les cantons dans la mise en œuvre de l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique.

Comment le partenaire peut-il s'impliquer?	Comment l'enseignement peut-il s'investir?	Liste de ressources et de liens, renseignements
Formation initiale et continue, consultation		
<p>La Confédération encourage la formation des enseignantes et enseignants de sport par des conseils et des appuis spécialisés aux institutions de formation des enseignantes et enseignants.</p> <p>La Confédération aide les institutions de formation des enseignantes et enseignants dans leurs efforts à faire connaître et à faire appliquer par la formation initiale et continue proposée à tout le corps enseignant la promotion de l'activité physique en tant qu'élément didactique et méthodologique.</p> <p>La Confédération soutient l'enseignement du sport par ses informations et ses conseils aux écoles et au personnel enseignant.</p>	<p>Les institutions de formation des enseignantes et enseignants collaborent avec les centres de compétence de la Confédération concernant la transmission des compétences dans le domaine de l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique.</p>	<p>Office fédéral du sport (OFSP): www.ofspo.ch</p> <p>Jeunesse+Sport: www.jeunesseetsport.ch</p> <p>Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM): www.ofspo.ch > Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM</p>
Jeunesse+Sport		
<p>Dans le domaine de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique, la Confédération gère et finance, en complément des mesures des cantons et des écoles, le programme Jeunesse+Sport (J+S).</p>	<p>Les cantons prennent en charge et financent la formation des moniteurs J+S ainsi que l'administration des cours.</p>	<p>Jeunesse+Sport: www.jeunesseetsport.ch</p>
Plate-forme pour l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique		
<p>La Confédération répertorie les mesures des cantons, des villes/communes et des écoles dans les domaines de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique.</p>	<p>Les cantons et les écoles annoncent régulièrement à la Confédération les activités du domaine de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique.</p>	<p>Plateforme des acteurs de la promotion de l'activité physique et de la santé: Children on the move: www.children-on-the-move.ch</p>

3.4 Promotion de la santé: soutien par les acteurs cantonaux et nationaux

La promotion de l'activité physique fait également partie de la promotion de la santé. Dans le cadre de la collaboration, des objectifs communs doivent être identifiés et des stratégies définies pour atteindre ces objectifs.

Comment le partenaire peut-il s'impliquer?	Comment l'enseignement peut-il s'investir?	Liste de ressources et de liens, renseignements
Offres		
Les acteurs de la promotion de la santé créent des offres pour l'éducation au mouvement dans les écoles, présentent leurs offres aux écoles et mettent à disposition le matériel pour la mise en œuvre.	Les écoles s'informent sur les offres concernant l'éducation au mouvement de la promotion de la santé et s'efforcent d'y participer.	Réseau suisse d'écoles en santé: www.ecoles-en-sante.ch éducation+santé Réseau suisse: www.educationetsante.ch SUISSE BALANCE – Alimentation et mouvement, un jeu d'enfant: www.suissebalance.ch Promotion Santé Suisse: www.promotionsante.ch > Poids corporel sain > Programmes/projets > Programmes d'action cantonaux RADIX: www.radix.ch hepa.ch: www.hepa.ch

BIBLIOGRAPHIE

- Andersen, L. B. et al. (2006). *Physical activity and clustered cardiovascular risk in children: a cross-sectional study (The European Youth Heart Study)*. Lancet: 368: 299–304.
- Annaheim, B., Schmid, H., Kuntsche, E. (2006). *Sport und Bewegung von 11- bis 16-jährigen Schülerinnen und Schülern in der Schweiz*. Lausanne: SFA-ISPA.
- Breithecker, D. (2002). *Bewegte Schule – Vom statischen Sitzen zum lebendigen Lernen. Kindheit in Bewegung*. Schorndorf: Hofmann.
- Bundesamt für Sport (2006). *Tipp fit – Bewegung verstehen, erleben, geniessen*. Bern: Schulverlag.
- Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (1998). *Recommandations relatives à l'éducation physique et au sport à l'école et à la formation des enseignantes et des enseignants dans ce domaine du 27 août 1998*. Berne: CDIP.
- Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (2005). *Education au mouvement et promotion de l'activité physique à l'école – Déclaration de la CDIP du 28 octobre 2005*. Berne: CDIP.
- Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (2008): *Complément à la Déclaration du 28 octobre 2005 sur l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école*, 12 juin 2008. Berne: CDIP.
- Fachhochschule Aargau Nordwestschweiz, Pädagogische Hochschule (2005). *Begreifen braucht Bewegung*. Aarau: Beratungsstelle Gesundheitsbildung.
- Högger, D. (2009): *Kinder in Bewegung. Impulse für offene Bewegungssettings im Unterricht*. Verlag LCH, Lehrmittel 4bis8.
- Illi, U. (1998). Vom Sitzen als Belastung zum Konzept der «Bewegten Schule». In U. Illi, D. Breithecker und S. Mundigler (Hrsg.), *Bewegte Schule – Gesunde Schule. Aufsätze zur Theorie* (S. 1–19). Zürich: Eigenverlag.
- Kläy, M. (2006). *Lebendiges Lernen: Anregungen für eine Schule in Bewegung*. Bern: Haupt.
- Lamprecht, M., Fischer, A., Stamm, H. (2008). *Sport Suisse 2008. Rapport sur les enfants et les adolescents*. Macolin: OFSPO.
- Müller, C., Petzold, R. (2006). *Bewegte Schule*. St. Augustin: Academia.
- Office fédéral du sport (2007). *qims.ch – Qualité im Sport- und Bewegungsunterricht / qeps.ch – Qualité de l'éducation physique et du sport à l'école*. Macolin: OFSPO.
- Office fédéral du sport (2008). *Rencontres en mouvement: Manuel d'enseignement*. Macolin: OFSPO.
- Office fédéral du sport (2010). *L'école en mouvement: présentation du modèle de l'école en mouvement*. Macolin: OFSPO.
- Office fédéral du sport, Promotion santé Suisse (2006). *Gesundheitswirksame Bewegung: Grundlagendokument / Aktivité physique et santé: document de base / Movimento efficace per la salute: documento di base*. Macolin: OFSPO.
- Office fédéral du sport, Association suisse d'éducation physique à l'école (2009). *Schule bewegt: täglich mehr Bewegung in den Schulen: Schuljahr 2009–10 / L'école bouge: plus d'activité physique dans les écoles: année scolaire 2009–10 / Scuola in movimento: muoversi di più ogni giorno: anno scolastico 2009–10*. Macolin: OFSPO.
- Uhlenbrock, K., Thorwesten, L., Sandhaus, M., Fromme, A., Brandes, M., Rosenbaum, D., Dietrich, S., Völker, K. (2008). *Schulsport und Alltags-*

aktivität bei neun- und elfjährigen Grundschulern.
Hamburg: DGSP.

Zihlmann, I. (2007). *Kinderleicht: Ess- und Bewegungsprojekte.* Bern: blmv.

Zimmer, R. (2005). *Bewegung – der Motor des Lernens.* Pluspunkt, 2, 7–8.

Zimmer, R. (2007). *Toben macht schlau. Bewegung statt Verkopfung.* Freiburg: Herder.

ANNEXE

Education au mouvement et promotion de l'activité physique à l'école

Déclaration de la CDIP du 28 octobre 2005

L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique relèvent du mandat d'éducation de l'école. L'éducation physique et toutes les activités du quotidien scolaire qui font une large place au mouvement dans un environnement propice en font partie intégrante également.

Les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique s'engagent en faveur d'une éducation au mouvement qui vienne compléter les cours d'éducation physique. A l'avenir, la promotion de l'activité physique et l'éducation au mouvement devront bénéficier d'une plus large place au sein de l'enseignement. De ce fait, le soutien apporté par des partenaires extrascolaires et par leurs activités est à la fois nécessaire et bienvenu.

La promotion de la relève dans le sport d'élite est quant à elle du ressort des associations sportives. Le système de formation y contribue d'ores et déjà sous forme d'offres créées à l'intention des jeunes talents et de projets soutenant la promotion de la relève.

I. L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique pour tous

L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique pour tous les élèves relèvent du mandat de l'école. Elles contribuent à la fois à la promotion de la santé et au développement de la personnalité.

1. Objectifs généraux

L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique comprennent les cours d'éducation physique et toutes les activités du quotidien scolaire qui font une large place au mouvement. Ces dernières incluent aujourd'hui déjà diverses mesures telles qu'enseignement mobile, activités physiques pendant la récréation, journées sportives et courses d'école, toutes dans un environnement intérieur ou extérieur propice aux exercices physiques (aménagement du bâtiment scolaire et de la cour de récréation, sécurité sur le chemin de l'école). L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique ne font pas seulement partie de l'éducation physique mais sont souvent intégrées dans d'autres cours, par exemple dans les degrés élémentaire et préscolaire avec «Education au mouvement» ou dans l'enseignement de la musique associant rythmique et enchaînements de mouvement.

Les objectifs de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique sont vastes. Ils comprennent le plaisir de bouger, l'acquisition de compétences sociales, d'aptitudes motrices, de compétences cognitives, d'adresse, et bien d'autres choses encore. Le sport et l'activité physique favorisent la santé et concourent ainsi de manière non négligeable à limiter les coûts de la santé. Ils offrent la possibilité d'apprendre à gérer pacifiquement les conflits (en développant et encourageant l'esprit d'équipe et la sportivité) et sont de nature à faciliter l'intégration des personnes de culture différente.

2. Nombre de périodes obligatoires fixé par l'ordonnance sur l'encouragement des sports ...

Les cours d'éducation physique proprement dits comprennent, outre trois périodes hebdomadaires prévues dans le programme, d'autres manifestations obligatoires telles que les journées sportives et les tournois scolaires. Ils revêtent ainsi une grande importance dans l'éducation au mouvement et dans la promotion de l'activité physique.

L'ordonnance fédérale sur l'encouragement des sports prescrit trois périodes hebdomadaires pour l'école obligatoire et pour les écoles de formation générale du degré secondaire II¹.

Un récent sondage auprès des cantons a mis en évidence que les trois périodes obligatoires sont une réalité dans une très grande partie des écoles obligatoires² et dans la majorité des écoles de formation générale du degré secondaire II³. La question de l'opportunité de laisser à la Confédération la compétence de fixer la dotation horaire de l'éducation physique fait l'objet d'un débat dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'encouragement des sports, au nom d'une répartition cohérente des tâches entre la Confédération et les cantons et eu égard à la prise en charge du financement par ces derniers exclusivement.

3. ... à compléter par des objectifs qualitatifs

Fondamentalement, il s'agit de compléter l'appréhension quantitative de l'éducation physique traduite dans les trois périodes obligatoires par des critères qualitatifs et par une vision élargie à d'autres éléments de la promotion de l'activité physique.

La CDIP salue tout particulièrement l'initiative «davantage d'exercice à l'école» testée dans plusieurs cantons. Dès que ces projets auront été évalués, elle entend adopter des recommandations allant dans ce sens.

II. Investir dans la qualité

L'objectif d'une éducation au mouvement et d'une promotion de l'activité physique pour tous ne sera atteint que grâce à des éléments favorisant l'aspect qualitatif.

-
- 1 Des activités sportives complémentaires, obligatoires pour les élèves, peuvent être imputées pour moitié aux trois périodes de sport hebdomadaires.
 - 2 La mise en œuvre est parachevée dans toutes les écoles primaires suisses. 25 cantons respectent le nombre obligatoire de ces cours au degré secondaire I, un canton ne l'applique que partiellement à un niveau d'exigences du degré secondaire I et ne dispense que deux périodes hebdomadaires.
 - 3 20 cantons respectent le nombre obligatoire de ces cours au degré secondaire II, 5 cantons l'appliquent partiellement et ne dispensent que deux périodes hebdomadaires dans certains types d'écoles (gymnases, EDD/ECG) ou dans certaines classes du gymnase (par exemple pendant les dernières années); un canton ne l'applique pas du tout et ne dispense que deux périodes hebdomadaires dans tous les types d'école et dans toutes les classes du degré secondaire II.

1. Appliquer les prescriptions qualitatives dans l'éducation physique

Dans le monde de l'éducation, du sport et de la santé, l'école est appelée à dispenser aux élèves une formation de base qui développe les aptitudes motrices et la condition physique, et rende possible le bien-être physique et psychique. Cette exigence ne deviendra réalité qu'en favorisant l'approche qualitative dans l'enseignement de l'éducation physique. Il est par conséquent souhaitable de développer et de généraliser des instruments d'assurance qualité tels que «qims.ch»⁴.

2. Elaborer des formules cantonales

Cette approche qualitative sera étayée par les programmes cantonaux en matière de politique des sports, qui sont actuellement en cours d'élaboration auprès des offices cantonaux.

3. Former les enseignants sur le plan didactique

Les établissements de formation des enseignants des classes ordinaires (HEP et universités) sont appelés à accorder davantage de poids aux aspects didactiques de l'éducation au mouvement et à la promotion de l'activité physique dans la formation initiale et continue.

4. Créer les conditions favorables par le biais des directions et des organisations scolaires

L'adoption du principe de la «promotion de l'activité physique» dans les profils scolaires et la création d'infrastructures appropriées telles que des cours de récréation propices ou des chemins d'école sûrs permettent de mettre en place des conditions favorables à l'intégration de la promotion de l'activité physique dans le quotidien scolaire.

III. Partenariat dans la promotion de la relève

Promouvoir le sport d'élite ne peut pas être une tâche de l'école. La promotion sportive des jeunes talents incombe aux associations sportives. L'école y contribue en imposant des conditions cadres dans le domaine scolaire, en élaborant des offres spécifiques et en fournissant les instruments nécessaires.

1. Aménager des conditions cadres à l'école

Il existe aujourd'hui différents types d'offres scolaires (classes de sport, formules individuelles, apprentissage professionnel et sport d'élite). De même, les instruments nécessaires à la promotion du sport, comme la gratuité des offres scolaires spécifiques ou le label de Swiss Olympic pour les écoles de sport et les écoles partenaires du sport suisse, sont solidement implantés.

4 D'ici fin 2006, dans le cadre du projet Qualität im Sportunterricht, «qims.ch» (qualité dans l'enseignement du sport), une approche de la qualité comprenant également des instruments d'évaluation pour l'enseignement du sport et l'éducation au mouvement sera élaborée, testée et introduite dans toutes les régions linguistiques.

2. Vérifier l'exploitation de ces offres

Les offres existant dans les écoles ou les classes de sport ne sont toutefois pas toutes utilisées à pleine capacité. Avant d'en créer de nouvelles, il faut procéder à une étude approfondie de l'adéquation entre besoin et offre.

3. Soutenir des projets ultérieurs

Au cours des années précédentes, l'engagement de Swiss Olympic Talents surtout mais également la sensibilisation au sport et au mouvement au sein des départements cantonaux de l'instruction publique et auprès des délégués cantonaux à la promotion de la relève ont permis la mise en place à différents niveaux d'une offre variée (écoles et classes de sport) et de structures de soutien. Evoquons ici au niveau suisse le projet Swiss Olympic Sport School ou Swiss Olympic Partner School, auquel participe entre autres la CDIP, mais aussi le projet pilote suisse «Talent Eye», qui a pour objectif d'encourager les enfants dont les aptitudes motrices sont plus développées que la moyenne.

IV. Coopération entre tous les partenaires

L'école est tributaire du soutien apporté par des partenaires extrascolaires si elle veut aborder plus efficacement l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique et atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

1. Famille et foyer parental

La promotion de l'activité physique commence en famille et dans le foyer parental. L'école dépend donc de parents prêts à motiver leurs enfants à faire de l'exercice et à les soutenir dans cette démarche.

2. Jeunesse+Sport (J+S)

Le programme fédéral Jeunesse+Sport est un partenaire essentiel pour la promotion de l'activité physique hors du cadre scolaire. La Confédération est donc appelée à veiller à ce que J+S reste un programme national important, dont le financement soit assuré.

3. Clubs et associations

En leur qualité de partenaires des activités sportives extrascolaires, les clubs et associations sont appelés à appuyer et à soutenir les objectifs de la promotion de l'activité physique à l'école.

4. Acteurs de la promotion de la santé

Aux niveaux cantonal et national, divers acteurs secondent l'école à travers des offres d'encouragement de l'activité physique proposées dans le cadre de la promotion de la santé. Les écoles sont appelées à soutenir des projets transthématiques tels que la promotion d'une alimentation

saine et l'encouragement de l'activité physique pour lutter contre les troubles de l'alimentation chez l'enfant (obésité, mais aussi anorexie, boulimie, etc.), et les résultats de ces projets doivent être mis en pratique.

Complément à la Déclaration du 28 octobre 2005 sur l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école

du 12 juin 2008

V. L'apprentissage de la natation, part intégrante de l'éducation au mouvement pour tous

La maîtrise de la natation constitue de toute évidence une compétence importante dans l'éducation au mouvement pour tous les humains. L'atteinte par les jeunes de cet objectif exigeant requiert l'engagement et la collaboration de tous les partenaires: familles, écoles, clubs sportifs, Jeunesse+Sport, centres de loisirs, fédérations sportives.

1. Apprentissage scolaire et plans d'études régionaux

Dans le cadre de l'éducation au mouvement, laquelle relève en premier lieu de la responsabilité des parents, l'école doit contribuer dans toute la mesure du possible à l'accoutumance à l'eau et à l'apprentissage de la natation. Elle ne peut toutefois garantir d'amener chaque élève à la maîtrise de celle-ci.

Des objectifs d'apprentissage pour la natation figurent déjà dans la plupart des programmes scolaires cantonaux ou régionaux. L'inscription d'objectifs adéquats sera étudiée dans le cadre de l'élaboration des nouveaux plans d'études de la scolarité obligatoire, au niveau des régions linguistiques conformément au concordat HarmoS.

2. Apprentissage extrascolaire

Dans le cas de l'apprentissage de la natation, l'école doit pouvoir tout particulièrement compter sur le soutien des parents et des partenaires extrascolaires (voir chapitre 4 de la Déclaration du 28 octobre 2005). Sans l'apport de pratiques familiales (activités physiques et de loisir) et des activités sportives des clubs et de Jeunesse+Sport, l'école ne pourra pourvoir seule aux attentes importantes en ce domaine.

3. Conditions cadre

L'enseignement de la natation n'est actuellement pas réalisable partout dans des conditions idéales, du fait du manque d'infrastructures adéquates et du défi important que représente le financement de celles-ci. Les cantons et les communes sont invités à coordonner et à optimiser les possibilités d'accès aux bassins de natation pour les écoles et pour les activités sportives parascolaires.

4. Coopération

La CDIP va entrer en dialogue avec la Société suisse de sauvetage (SSS), l'Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP) et swimsports.ch, afin d'identifier les contributions que ces organisations faitières pourraient apporter dans le contexte de la qualification des enseignants et dans l'enseignement de la natation.